



Avant Programme du CSO Du 31 Mars 2019

Organisé par :

**L'Association Royal Club, L'Amicale De La Fondation
Nationale D'amélioration De La Race Chevaline Et
HARAS AL ANDALUS.**

**Sous L'égide De La Fédération Tunisienne Des Sports
Equestres**



Date : 31 Mars 2019

Lieu : F.N.A.R.C -Sidi Thabet -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 25ème édition, mise à jour au 1er janvier 2019.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2019.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2019.

ORGANISATEURS :

PRESIDENT DU CONCOURS : Mr Abdelhak Ben Younes.

DIRECTEUR DU CONCOURS : Mr Mohamed Mazir Hadded.

DIRECTEUR SPORTIF : Mr Anis Sellami

DIRECTEUR DU COMITE D'ORGANISATION : Mr Belgacem Ben Aoun.

MEMBRES : Mme Ichrak Wertani.

Mr Mounir Mansouri.

Mr Aymen Mejri.

Mr Mohamed Ali Sehli.

Mr Ahmed Chahbi.

Mr Achref Drid.

SECRETARIAT ET TRESORERIE : Mme Ibtissem Hosni / Mr Ridha Jemaii

JURY DE TERRAIN :

<u>Président :</u>	Mr Khaled Hedrish (TUN) (FEI level 2)
<u>Membres :</u>	Mme Sophie Dabbou (TUN) (FEI level 1) / Mr Amor Aouida (TUN)
<u>Chronométrateur :</u>	Mr Hichem Dabboussi + Stagiaires (Oussema Snen / Idriss Chaouachi / Mehdi Bouzidi)
<u>Chef Steward:</u>	Mme Khouloud Maghrebi(TUN) (FEI level 1) Mr Aid Ben Naceur (TUN) (FEI level 1), Mr Rochdi Maalaoui (TUN)
<u>Stagiaires</u>	(Mr Haithem Jelliti + Mr Aziz snen + Mme Sana Azaiez)

CHEFS DE PISTE :

<u>Chef de Piste :</u>	Mr Mondher Allaoui (TUN) (FEI level 1)	<u>Chef de Piste Adjoint :</u>	Mr Abdellatif Marzouki (TUN) (FEI level 1)
<u>Stagiaires:</u>	Mr Thabet Jelliti + Mr Med Ali Jendoubi + Mme Wissal Hassan + Mr Hssan Gallalou. + Mr Adel Jelliti + Mr Thamer Jammezi + Melle Ghofran Khammessi)		

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Mouna Ben.Mohamed.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. M.B.Sliman.

MARECHAL FERRANT : Mr Ridha Badraoui

PROGRAMME DU CONCOURS

SAMEDI 30 MARS 2019

14h00: Warm up.

DIMANCHE 31 MARS 2019

09h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (60 cm)

11h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Préparatoire (80 / 90 cm)

14h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : CSO*(100 / 105 cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO** (110 / 115 cm)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x65m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 65 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn> **Avant vendredi 29 Mars 2019 à minuit.**

Frais : Initiation, préparatoire: 20 dt

CSO1* : 25 dt

CSO2* : 30 dt

Les engagements terrain sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

HEBERGEMENT DES CHEVAUX:

Les organisateurs mettent à la disposition des participants des boxes.

- Tarif : 12 dinars par boxe par nuit (paille + orge + foin)

Les boxes seront attribués dans les limites de disponibilité : Pour vos réservations, merci de contacter Mr. Ahmed Chahbi (58 198 192)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 31 MARS 2019 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **31 Mars 2019 à 09h00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème temps idéal (1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 60 cm

Largeur : 70 cm

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Classement Poney	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

- Le temps idéal du parcours doit être fixé et annoncé à la fin de l'épreuve.
- La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base desquelles le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.
- Le plan du parcours doit être affiché.
- Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.
- Les couples seront classés selon :
 - 1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.
 - 2- En cas d'Égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décide.
 - 3- En cas d'Égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.
- Chaque concurrent qui dépasse le temps limite (le double du temps idéal), est éliminé

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 3 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Préparatoire

Date et heure : **31 Mars 2019 à 11h30**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Relais (Art.268.2.4.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (80 / 90 cm)

Largeur : (90 / 100 cm)

Participation Des Chevaux 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
1 ^{er}	2Coupe2+ 2 Médailles
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 3 : CSO*

Date et heure : **31 Mars 2019 à 14h00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : Difficultés progressives au Chrono sans barrage (Art. 269)

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur: (100/ 105 cm) JOKER (115 cm)

Largeur : (110 / 115 cm)

Participation Des Chevaux 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 200Dt
2 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 70 Dt
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 4 : « GRAND PRIX INTISSAR »

Date et heure : **31 Mars 2019 à 15h30**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur: (110 / 115 cm)
Largeur : (120 / 125 cm)
Participation Des Chevaux 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 300dt
2 ^{ème}	Médaille + 250dt
3 ^{ème}	Médaille + 200dt
4 ^{ème}	Médaille + 150dt
5 ^{ème}	Médaille + 100dt
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auntiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____ Date _____</p> <p>Person Responsible: Name _____ FEI ID _____</p> <p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016.</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) _____ GRs Art. 169.7</p> <p>Signature of Official _____ Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p> 
---	--